



INVESTISSEMENT ET COMPTANT REQUIS POUR UNE FRANCHISE

Le présent tableau prévisionnel est préparé pour aider le candidat franchisé à mieux visualiser les différentes facettes du concept Muffin Plus ainsi que les coûts qui s’y rattachent et il est évident qu’une analyse détaillée devra être établie pour chaque cas particulier.

DESCRIPTION	COÛT TOTAL	COMPTANT REQUIS
1. Droit de franchise initial (période de 4 semaines de formation incluse)	25 000 \$	25 000 \$
2. Équipements (machine à espresso, réfrigérateurs, chaises, etc.)	55 000	
3. Ébénisterie (comptoirs, tables, moulures, etc.)	50 000	
4. Améliorations locatives (plomberie, électricité, plafond, murs, ventilation, signalisation, peinture, etc.)	55 000	
5. Plans (architecture, ingénierie)	10 000	
6. Fonds de roulement (inventaire & dépenses pré-ouverture)	12 000	12 000
7. Caisse enregistreuse (système informatisé)	3 500	
TOTAL (2 + 3 + 4 + 5 + 7)	173 500 \$	
8. Portion du montant des coûts requis en comptant	x 35 % =	60 725
TOTAL DES COÛTS (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	210 500 \$	
TOTAL COMPTANT REQUIS (1 + 6 + 8)		97 725 \$
N.B. : Les taxes sont applicables sur toutes les sommes ci-dessus mentionnées mais ne sont pas incluses dans ce tableau.		

* Les coûts présentés ici s’appliquent à un local d’environ 1 000 à 1 500 pieds carrés et peuvent différer d’un site à l’autre.

Une période d’évaluation d’habiletés opérationnelles dans un Muffin Plus corporatif est requise. Les frais pour cette période sont de 100 \$ par jour pour une période de trois (3) jours, soit 300 \$. Ce montant est non-remboursable.

Le franchisé devra soumettre un bilan financier personnel ainsi qu’une lettre, de ses aviseurs légaux, adressée à Muffin Plus à l’effet que la Convention de Franchise a été lue par eux et que celui-ci comprend la portée de ce document.